

Cours 3 : les inventions de la police

Mise en situation : l'époque des Lumières en France et en Angleterre ; la police du marquis d'Argenson ; la police de lord Peel.

Argument du cours : l'organisation particulière du contrôle social officiel dans une société dépend de 1) l'histoire de cette dernière et 2) des conditions sociales et économiques existantes.

- a. Ce qu'on appelle l'époque des « Lumières »
 - i. C'est un temps de renouveau scientifique et politique. Correspond à peu près au 18^e siècle.
 - (1) Invention de l'encyclopédie. Le savoir est mis à la disposition du plus grand nombre. 5x plus de gens savent lire et écrire à la fin des Lumières qu'au début.
 - (2) on publie les oeuvres de Descartes en 1650 (après sa mort, il avait peur de l'Inquisition) ; il y explique comment la raison doit servir à découvrir les vérités qui nous entourent. Dieu nous a donné la foi, mais aussi une tête.
 - ii. On commence à approcher la politique d'un angle raisonné et scientifique plutôt que religieux.
 - (1) Hobbes explique la fondation de l'État par un acte raisonné des individus :
 - (a) sans État, l'humain reste dans un « **état de nature** » où il est libre de faire n'importe quoi, y compris d'agresser — et de se faire agresser.
 - (b) bien qu'il aime bien être libre, il réalise éventuellement que ce type de liberté équivaut à ne pas en avoir du tout.
 - (c) il se ligue donc avec les autres pour entrer dans un « **contrat social** » où il accepte de se départir d'une portion de sa liberté et de confier la force de faire respecter le contrat aux autres à un souverain tout-puissant. La police est les cours sont donc des moyens de faire respecter un contrat rationnel.
 - (d) autrement dit, la peur de la mort violente nous fait accepter un contrôle officiel coercitif.
 - (2) Rousseau, au contraire, affirme que le contrat social est un contrat entre les citoyens, qui forment un corps politique démocratique et décident des modalités de contrôle.
 - iii. Durant les Lumières l'État se centralise, se bureaucratise, et surtout s'élargit énormément. *On ne conçoit plus l'État comme un outil servant au Prince (comme Machiavel), mais bien comme une société devant être gouvernée pour fonctionner le plus **efficacement possible**.*
 - (1) L'État prend entièrement en charge les contentieux interpersonnels, fonde des cours, engage des magistrats, construit des prisons.
 - (2) L'État centralise et uniformise les lois
 - iv. C'est l'invention de l'**homme rationnel**. L'homme rationnel prend des décisions non pas parce que c'est son destin, ou selon une morale ou une religion. Il prend des décisions après un calcul coûts-bénéfices.
 - (1) les bénéfices : revenu, confort/plaisir, réputation/pouvoir
 - (2) les coûts : pertes de revenus, de confort/plaisir, de réputation/pouvoir; sanctions sociales, sanctions officielles
 - (3) ainsi, pour encourager quelqu'un à faire ou à ne pas faire une chose, il suffit de lui offrir une récompense ou le menacer de punition.
 - (4) Ceci s'appelle la **pénologie classique**. C'est celle du marquis de Beccaria et de Jeremy Bentham, entre autres, qui proposent un système pénal avec des peines *proportionnelles* et visant la *dissuasion*. La sanction n'est plus un châtiment pour une faute, mais une intervention rationnelle, mesurée, visant un but de **dissuasion (prévention)** et à défaut, de réforme.
 - (5) Cette conception du contrôle social implique une surveillance accrue des citoyens par l'État. On invente l'éclairage des rues, le numéro civique, les papiers d'identité, et la police.

PPT→

b. La police en France

site d'intérêt : Service historique de la Gendarmerie nationale,
www.servicehistorique.gendarmerie.defense.gouv.fr

i. Contexte historique :

- (1) L'État français est centralisé et le Roi détient les rênes de la majeure partie des pouvoirs. Louis XIV est souverain « absolu ». Les nobles et la cour en général ont perdu toute influence et ne subsistent plus que par tradition.
- (2) La bourgeoisie, par contre, devient de plus en plus puissante.
- (3) Si l'État a plus de pouvoirs, on a donc davantage d'opportunités de s'y frotter (ex.: monopole du sel et « faux sauniers »).
- (4) Les pays d'Europe vivent une **explosion démographique** supportée par de meilleures techniques agricoles (rotation des cultures, premières machines agricoles) et une nouvelle compréhension de la maladie. Néanmoins, le système reste peu fiable, et les disettes sont fréquentes, causant souvent des émeutes.
- (5) Vers la fin des Lumières, c'est la révolution industrielle et l'urbanisation qui commence. **Les villes s'agrandissent, les gens qui y habitent sont anonymes**. Ils commettent moins de violence interpersonnelle, mais plus de vols des étalages des marchands/bourgeois. Les marchands/industriels sont fâchés, et leur influence dans l'État grandit. Une nouvelle classe sociale apparaît : le citadin ouvrier sans emploi ou à emploi précaire. **Les bourgeois commencent à avoir peur des pauvres**.
- (6) Avec l'industrialisation, un nouveau problème apparaît : le refus de travailler. Il faut faire quelque chose pour contrôler les fainéants, les chômeurs, les insatisfaits, et ceux qui revendiquent.
- (7) En 1700 Paris compte 500 000 habitants, tous sans adresse enregistrée (certains sans adresse du tout), et l'État ne contrôle vraiment aucun quartier et ne dispose d'aucun moyen de le faire. **On doit attendre les crises pour répondre**.
- (8) À Paris, l'ordre est maintenu par les **commissaires**, les **archers du guet**, le lieutenant **criminel** et la **maréchaussée** de l'Île. Ils sont désorganisés, peu nombreux et de mauvaise réputation. Leur raison d'être, de chasser les ex-soldats, déserteurs et brigands rôdant autour de la ville, disparaît : la menace vient de l'intérieur (les gens d'armes vont se moderniser, les guetteurs disparaître).

ii. La police est officiellement créée en France en 1666, avec la *Lieutenance générale de police de Paris*.

- (1) En 1697 cette police aura son plus célèbre directeur : Marc René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (le *premier* directeur avait été Gabriel Nicolas de la Reynie). La lieutenance regroupe tous les autres services, les modernise et clarifie leur mission, qui sera de **protéger l'État**. Le modèle s'étend aux principales villes dès 1699.
- (2) Le problème principal visé : l'**anonymat**. N'importe qui peut se fondre dans la foule et n'être jamais retrouvé. D'Argenson crée un corps hiérarchisé ayant pour mission de rendre la ville transparente. Ses agents sont « invisibles » et amassent de l'information sur tout. Une légende se crée : personne ne peut plus se rencontrer sans qu'un des membres du groupe soit un agent de la police.
- (3) C'est le début de ce que Jean-Paul Brodeur appelle la « haute police », la surveillance de l'activité politique. Le but de cette police est de prévenir et réprimer toutes les formes de désordre qui menacent le fonctionnement du gouvernement, y compris les désordres ouvriers. Elle s'intéresse au crime de commun uniquement dans la mesure où ce dernier est un danger pour la stabilité de l'État.

iii. En parallèle, au cours du 18^e siècle la maréchaussée se modernise (et devient la Gendarmerie nationale à la Révolution), sous le contrôle du ministre de la Guerre (aujourd'hui, de la *Défense*). Elle est organisée en *compagnies*, sous le commandement d'un *prévôt*.

- (1) la maréchaussée reste tout de même, pour l'essentiel, une police des routes et des campagnes.
- (2) elle participe souvent aux nombreuses guerres que mène la France.

c. La police en Angleterre
site d'intérêt : *Proceedings of the Old Bailey*, www.oldbaileyonline.org

i. Contexte historique :

- (1) L'État anglais est beaucoup moins centralisé que la France, ce n'est déjà plus une monarchie fonctionnelle. Le pouvoir du roi est limité par celui des parlementaires et des pairs (les lords). Cette situation remonte à l'adoption de la *Magna Carta* en 1215, charte des droits des nobles, qui contient aussi un droit au jury.
 - (2) la révolution industrielle et agricole est aussi beaucoup plus forte, puisqu'elle est laissée aux entrepreneurs individuels au lieu d'être dirigée pour le seul bénéfice d'un roi.
 - (3) Ainsi, la classe bourgeoise anglaise est beaucoup plus puissante, et dotée de bien plus de droits que son équivalent français.
 - (4) En 1700 Londres a 50% plus d'habitants que Paris (750 000). Plusieurs de ses quartiers sont des repères de malfaiteurs (*rookeries*) où l'État ne peut pénétrer sous peine de quasi-guerre civile. En 1800 Londres a près de 1,2 millions d'habitants; c'est la plus grande ville du monde.
 - (5) Néanmoins, la plupart des pairs et des bourgeois voient d'un très mauvais œil la police française, qui ressemble à une reprise du pouvoir par l'autorité centrale, une perte de liberté.
 - (6) par ailleurs, comme la **loi anglaise** doit s'appliquer à tous également, tout changement légal et policier s'appliquera aux bourgeois eux-mêmes. Rien d'étonnant, les sanctions deviennent plus douces (disparition du châtiment corporel, limitation de la peine de mort).
 - (7) institutions existantes
 - (a) le shérif : remplacé par le **constable**, qui peut mobiliser une garnison en temps de crise. Le constable est élu par les citoyens (comme le shérif étatsunien). Pour les contentieux ordinaires, il juge des affaires courantes lorsque que le citoyen lui soumet une affaire (et défraie les coûts). Le constable touche une partie des amendes, et a donc intérêt à les imposer et à les faire payer.
 - (b) Watchmen : membres du public nommés à tour de rôle pour garder des lieux la nuit ; avaient le pouvoir d'arrestation durant les heures nocturnes. Les citoyens riches pouvaient engager quelqu'un pour prendre leur tour de garde.
 - (c) Bow Street Runners : le magistrat Henry Fielding engagea des hommes pour se saisir de criminels en fuite et les faire payer leurs amendes. Entre 1750 et 1800 plusieurs corps semblables furent mis sur pied, surtout à Londres. Leurs objectifs étaient tout de même très limités, ainsi que leur juridiction.
 - (d) La police de la Tamise (*Thames River Police*) : surveillance des quais du port de Londres.
 - (8) premier essai : en 1785 le ministre William Pitt propose une force de police institutionnalisée à Londres pour faire face aux émeutes (par exemple, la *Gordon riot*, qui dura une semaine entière, démolit une large portion de la ville, et dut être mâtée par l'armée) et autres désordres, et pour faire de la patrouille préventive. Échoue, parce que les lords et le parti d'opposition y voient une police secrète à la française.
 - (9) durant 40 ans, les problèmes s'accumulèrent :
 - (a) industriels et commerçants sous attaque, devant engager des gardes privés
 - (b) citoyens en danger dans la rue
 - (c) régulation morale : prostitution, alcool (le gin, entre autres), vagabondage
- ii. Second essai : en **1829** le ministre Robert Peel propose une loi sur le Service métropolitain de police (*Metropolitan Police Service*), qui sera localisé dans un quartier nommé « Scotland Yard ». En septembre 1829, il compte 100 hommes ; un an plus tard, 3 000. En 1850, toutes les municipalités anglaises durent mettre sur pied leur service de police : ainsi, c'est une police décentralisée, municipale.
- iii. Peel nomme Charles Rowan, un militaire, et Richard Mayne, un avocat, comme premiers directeurs du service. Ces derniers énoncent **9 principes de la police** :
- (1) prévenir le crime et les désordres plutôt que les réprimer
 - (2) gagner et conserver le respect du public
 - (3) s'assurer de la coopération du public pour faire respecter les lois
 - (4) viser la coopération du public plutôt que la coercition

- (5) servir la loi (et non le gouvernement) de façon impartiale
- (6) n'utiliser la force qu'en dernier recours
- (7) la police est le public et le public est la police
- (8) ne jamais usurper les pouvoirs des autres instances du système judiciaire
- (9) le critère d'efficacité de la police est l'*absence de crime* et non l'action policière (arrestations, résolutions, etc.)

iv. Les policiers de Robert Peel (les *bobbies*) :

- (1) portaient un uniforme bleu, et non rouge comme les militaires
- (2) ne portaient pas d'arme
- (3) travaillaient de façon ouverte et publique
- (4) est basée sur deux idées-clés des Lumières : la surveillance et la prévention.
- (5) travaille au service de la loi, et non d'une personne (politicien, magistrat, roi, etc.)
- (6) ainsi, elle fut assez bien acceptée par le corps politique et par le public.